

Partie 1 : Stratégie et politiques nationales en matière de la lutte contre l'analphabétisme

Document				
Définition/contexte	<p>En mars 1999, sur instructions du Chef de l'État, a été élaborée la charte nationale d'éducation et de formation qui définit le cadre de la réforme du système éducatif national. S'agissant spécifiquement de la problématique de l'analphabétisme, la charte stipule dans son article 31 : « La lutte contre l'analphabétisme est considérée comme une obligation sociale de l'État et constitue un facteur déterminant de mise à niveau du tissu économique, par le rehaussement de la compétence des ressources humaines, afin d'accompagner le développement des unités de production. Ainsi, le Maroc se fixe comme objectif de réduire le taux global d'analphabétisme à moins de 20% à l'horizon 2010, pour parvenir à une éradication quasi-totale de ce fléau à l'horizon 2015. »</p> <p>Sur la base de la charte nationale d'éducation a été définie en 2004 et révisée en 2009 la stratégie nationale d'alphabétisation qui, en plus des fondements constitutionnels nationaux, a été basée sur des fondements internationaux telles que : la déclaration universelle des droits de l'Homme et les recommandations de la conférence de Jomtien (1990) et de Dakar (2000) ...</p>			
	Contenus	Pertinence	insuffisances	recommandations
1. Politique nationale d'AENF	<p>Objectifs spécifiques :</p> <p>Objectifs Quantitatifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population âgée de 10 ans et plus à 10% en 2015, et 4% à l'horizon 2020. 2. Éradiquer quasi totalement l'analphabétisme des populations âgées de 15 à 24 à l'horizon 2015. 3. Baisser le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2015 chez la population active. <p>Objectifs Qualitatifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Éducatifs : acquisition des compétences en lecture, écriture et calcul, en plus de l'éveil de la volonté d'apprentissage permanent 5. Civiques : prise de conscience de ses droits et obligations et participation à la vie politique. 6. Sanitaires : Prise de conscience de l'importance de la santé individuelle, familiale et de reproduction, ainsi que des questions relatives à l'environnement. 7. Sociaux : atténuation des déséquilibres au niveau du genre et des régions. La promotion de l'esprit de solidarité et du travail collectif. 8. Économiques : améliorer les performances et stimuler la production. 	<p>Ces objectifs traduisent l'ambition du Maroc à éradiquer l'analphabétisme.</p> <p>Le ciblage est axé sur les jeunes actifs de 15 à 24.</p> <p>Les objectifs qualitatifs reflètent le souci de l'État Marocain à assurer une alphabétisation de qualité, axée sur les problématiques sociétales majeures</p>	<p>Le résultat de l'action de 2005 à 2012, témoigne de la difficulté à atteindre l'objectif 2 ci-contre.</p> <p>Les mesures précises d'atteinte de ces objectifs qualitatifs ne sont pas encore définies dans le document de stratégie.</p>	<p>Redimensionner les objectifs qualitatifs sur la base des réalisations effectives et non sur le nombre de bénéficiaires inscrits par année et mettre à la disposition de l'organe en charge les moyens suffisants.</p> <p>Prioriser et restreindre le nombre des objectifs qualitatifs et concentrer les efforts sur des programmes thématiques et sur le rôle à jouer par l'adulte alphabétisé dans les efforts de développement social que connaît le pays.</p>

	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population âgée de 10 ans et plus à 10% en 2015, et 4% à l'horizon 2020. 2. Éradiquer quasi totalement l'analphabétisme des populations âgées de 15 à 24 à l'horizon 2015. 3. Baisser le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2015 chez la population active. 4. En plus de la réalisation des objectifs qualitatifs. 	- Idem que pour les objectifs quantitatifs et qualitatifs	- Idem que pour les objectifs quantitatifs et qualitatifs	- Idem que pour les objectifs quantitatifs et qualitatifs
	<p>Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Stratégie nationale est déclinée en dix axes d'intervention : <ol style="list-style-type: none"> a. Organisation et gestion. b. Suivi et évaluation c. Mobilisation et communication d. programmes d'intervention e. Outils et approches didactiques f. Formation des formateurs et qualification des acteurs G. Promotion de la recherche scientifique H. Partenariat et parrainage I. Coopération internationale J. Renforcement de la convergence dans le cadre du développement intégré. 2. L'implémentation de la stratégie au niveau régional et local se fait par les antennes du Ministère de l'éducation Nationale (Académies régionales et délégations) ainsi que par les partenaires étatiques et les associations de la société civile. 	<p>-La stratégie privilégiant les aspects de gestion et d'administration.</p> <p>- La création, en 2013, d'une Agence nationale de l'Alphabétisation sous la tutelle du Premier Ministre risque de ralentir l'implémentation de la stratégie et du suivi-évaluation du fait d'une éventuelle mise en veille de l'action des académies et des délégations régionales du Ministère de l'Éducation nationale.</p>		<p>- La Stratégie nationale est appelée à considérer la fonctionnalité des programmes et intégrer la dimension de l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>- Créer des antennes régionales sous le contrôle direct de l'Agence national de Lutte contre l'Analphabétisme.</p>
	<p>Dispositif de suivi évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des connaissances : au début, à mi-parcours et à la fin de chaque programme 2. Évaluation des moyens utilisés : manuels, formateurs et autres aspects organisationnels 3. Évaluation de la performance : taux de réalisation des objectifs, taux de réussite, taux de déperdition.., <p>Modalités d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi interne des programmes : Visites effectuées par les cadres internes et des délégations 2. Évaluation et contrôle Externe : Externalisation contractuelle avec des bureaux d'études pour réaliser des visites de contrôle sur le terrain. 	- Un travail assidu et pertinent est en train d'être élaboré pour la mise en place d'un système d'information fiable qui tient compte des différents aspects du contrôle de gestion, de suivi et évaluation	- Le suivi -évaluation est prioritairement axé sur les aspects administratifs et financiers.	- Associer les ONG, en les encadrant et en les formant, au processus de suivi-évaluation, et ce pour : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les acteurs directs à l'importance de cet aspect dans le processus de l'éducation des adultes - renforcer leurs compétences en la matière -Assurer une collecte de données efficace et fiable.
	Financement : le budget de l'État destiné à la Direction de la Lutte contre	- Tendances à la	- Le financement est	- Rationnaliser la gestion des

	<p>l'Analphabétisme (DLCA) est en moyen 110 millions de dirhams (Mdh) (entre 2007 et 2012), en plus de la contribution des partenaires, notamment l'Union européenne qui contribue à hauteur de 20% du budget à partir de 2009, la contribution de l'UE a permis d'atteindre un budget de 220 Mdh en 2011. (Source : Bilan 2007-2012 de la DLCA). Le Ministère des Affaires islamiques lui aussi contribue, selon des estimations, à la hauteur d'un budget équivalent à celui de la Direction d'Alphabétisation (les données officielles ne sont pas disponibles).</p>	<p>hausse du financement : - 2007 et 2008 : 110Mdh)- 2009 : 150 Mdh- 2010 : 180 Mdh- 2011 : 220 et 2012 : 210Mdh</p>	<p>ventilé entre la Direction et le Ministère des Affaires islamiques et autres opérateurs</p>	<p>ressources par la création d'un fond unique pour l'éducation des adultes, au lieu du financement sectoriel.</p>
<p>2. Les programmes nationaux de mise en œuvre de ladite politique</p>	<p>A. Programme des ONG : Un programme spécifique pour les associations qui sont considérées comme le premier partenaire de l'État en matière de la lutte contre l'analphabétisme, financé, supervisé et évalué par l'État</p> <p>B. Programme du secteur public : les intervenants sont des opérateurs étatiques</p> <p>1. Un programme général mené par le ministère de l'Éducation nationale au profit de la population spécifique.</p> <p>2. Un programme des opérateurs publics : c'est un programme sectoriel relatif au domaine d'intervention de chacun des huit opérateurs; le financement se faisant par l'opérateur public lui même :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Affaires islamiques dispense les cours dans les mosquées - Ministère de la Jeunesse et des Sports - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime - Ministère de l'Artisanat - Ministère de la Justice (Délégation générale de l'Administration pénitentiaire) - Secteur de l'Entraide nationale - Direction générale des Collectivités locales - Les Forces armées royales et les Forces auxiliaires. <p>C. Programmes des entreprises : Programme destiné aux travailleurs et à la population active en générale. Financé sur la base de contrats spéciaux de formation et suivi par l'État. Son objectif est de baisser le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2015 chez la population active.</p>	<p>- Tendance de plus en plus confirmée de rendre les programmes sectoriels fonctionnels</p> <p>- Un chapitre de la coopération avec le Canada (2000 à 2005), est bien susceptible de donner au Maroc tous les atouts pour réaliser et réussir cette démarche de fonctionnalité, notamment pour le programme des entreprises</p>	<p>- La fonctionnalité est définie dans le sens d'utiliser les moyens didactiques et les sujets liés au domaine d'intérêt du secteur.</p> <p>- Les structures locales de gestion des programmes sectoriels ne sont pas suffisamment définies.</p> <p>- Depuis 2000, le Maroc possède l'expertise en matière d'alphabétisation fonctionnelle sur mesure en entreprise. Mais seulement en 2010, à la suggestion de l'UE, qu'une étude de faisabilité a été réalisée</p>	<p>- Plaider pour que le programme des entreprises ait tous les moyens et les chances de réussir. Cela constituerait une étape importante, pour donner plus de dimension fonctionnelle (liée à l'activité économique) à l'éducation des adultes au Maroc.</p>

Partie 2 : Statistiques et fiabilité

Notice indispensable : rappelons qu'en raison de la création d'une Agence nationale (en substitution à la Direction) de la Lutte contre l'analphabétisme par la loi 38.09, dont le décret d'application a été publié dans le bulletin officiel de janvier 2013, et eu égard au retard procédural pour le démarrage du fonctionnement effectif de l'Agence, les données et les statistiques disponibles concernant notamment la lutte contre l'analphabétisme sont celles de 2011-2012, qui restent les seules données officielles.

Indicateurs	Rapport pays pour la CONFINTEA VI	Rapport mondial de suivi 2013/2014	Bilan programmation de l'AENF 2011-2012	Écarts	Pourquoi
Taux d'alphabétisation	30% (le taux d'analphabétisme par rapport à la population générale visé dans la perspective de 2012-2013)	-	34% (taux d'analphabétisme déclaré)	4%	Un ralentissement de l'activité depuis 2009, dans la perspective de l'avènement de l'Agence nationale.
Taux d'alpha des femmes	Plus de 70 % de la population bénéficiaires des programmes d'alphabétisation				
% du budget national alloué à l'éducation	-	15.48% du Budget général de l'État en 2015		48 milliards Dhs sur les 310 milliards du budget général en 2015. Une augmentation de 8.5% par rapport au budget alloué à l'éducation en 2014	
% du budget de l'éducation alloué à l'AENF	3% du budget du Ministère de l'Éducation nationale	- 0.44% du budget de l'éducation nationale (en moyenne 210 millions Dhs) alloué à l'alphabétisation (48 milliards Dhs). - 0.5% est alloué par le Ministère des Affaires islamiques à la lutte contre l'analphabétisme (Programme spécifique).		L'écart est de 2% à peu près. Carence d'un plaidoyer soutenu pour augmenter le budget, en dépit de la volonté et la faveur de l'État.	
Motivation des facilitateurs (Salaires ou autres)	Les salaires sont de l'ordre de 800 dh (30 % du SMIG) par classe de 24 personnes en moyenne (1 Euro =11Dhs) Par contre le Ministère des Affaires islamiques, lui, a augmenté les salaires des facilitateurs de son programme à 2000 Dhs en 2014. D'où l'opportunité de l'introduire comme composante du plaidoyer.				
% de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté	2.8 millions de gens vivant sous le seuil de pauvreté ce qui constitue un pourcentage de 8,75% par rapport aux 32 millions de Marocains. (statistiques du Haut Commissariat au plan - HCP)				
Taux de déscolarisation	- Les déscolarisés : Parmi les 6.2 millions d'élèves au niveau national (du primaire au secondaire qualifiant, secteurs public et privé) poursuivant leur scolarité, le nombre d'élèves qui ont abandonné les études est d'environ 360.000 élèves soit un taux de 5,8% - Les non scolarisés : les enfants n'ayant pas eu accès à l'école, tous cycles compris, sont de l'ordre de 111.259, ce qui représente un taux de 1.79% par rapport à 6.2 millions. Les filles représentent 52% des élèves non scolarisés, surtout en milieu rural.				

	<p>- 200 000 enfants environ quittent chaque année l'école sans terminer le cycle primaire.</p> <p>- Plus de 200.000 enfants, de 12 à 15 ans, quittent le collège avant d'achever le cycle collégial.</p> <p>(Source : le Haut Commissariat au Plan et le Rapport NAJAH du Ministère de l'Éducation 2009-2012).</p>
Taux de redoublement au premier cycle	<p>Primaire : Le taux est de 5.4% en 2007/2008 et de 3.2% en 2011/2012, correspondant à 128 000 élèves.</p> <p>Collège : Le taux est de 13.4 en 2007/2008 et de 10.4% en 2011/2012, correspondant à 143 000 élèves (Rapport NAJAH du Ministère de l'Éducation nationale 2009-2012).</p>
Ministères concernés par l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Affaires islamiques, - Ministère de la Jeunesse et des Sports, - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime - Ministère de l'Artisanat - Ministère de la Justice (Délégation générale de l'Administration pénitentiaire) - Secteur de l'Entraide nationale - Direction générale des Collectivités locales - Les Forces armées royales et les Forces auxiliaires.
Ministère de tutelle en charge de la coordination	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de 2013, le décret d'application de la loi 38.09, portant création de l'Agence nationale de la Lutte contre l'Analphabétisme, confie entièrement la mission de gestion et de coordination à cet organe étatique.
Réalisations	
Défis	<p>-Six défis majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer le rythme des réalisations tout en renforçant la qualité des programmes, 2. Diversifier les programmes et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour répondre aux besoins des différentes catégories ciblées 3. Élargir la participation active des différentes composantes de la société (départements étatiques, société civile, acteurs économiques, etc.) 4. Mobiliser les ressources humaines et financières pour proposer une offre de qualité 5. Cibler en priorité les jeunes actifs, tout en mettant en place un système de certification des acquis pour la création des passerelles de l'alphabétisation avec les autres systèmes de formation et de qualification en vigueur. 6. Promouvoir la convergence des programmes de l'alphabétisation avec les plans de développement sectoriel (Maroc vert, Artisanat ...) et les initiatives de développement (Initiative nationale de Développement humain (INDH) et Plan de Développement communal)